



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr

MAIRIE DE PARIS 

MERCREDIS DU SPORT

Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Écoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.32.02
Tel : 01.42.76.28.30

Mis à jour le mardi 7 mai 2019

FOOTBALL

Demi-finales

POUSSINS HONNEUR

PUPILLES HONNEUR

MERCREDI 15 MAI 2019

Liste des Poussins Honneur qualifiés

LACORDAIRE PO2
OUEST PO2
OUEST PO3
LEMERCIER PO2
STE ISAURE PO2
TANGER PO2
ST OUEN PO2
CHAMPIONNET PO2
GAMBETTA PO3

Liste des Pupilles Honneur qualifiés

POMARD PU2
VIGEE LEBRUN PU2
CORBON PU2
PARIS CENTRE PU2
FLOCON PU2
LE PIC/MT CENIS PU2
STE ISAURE PU2
FOURCROY LAUGIER PU2
GAMBETTA PU2
RECOLLETS PU2

I. CALENDRIER DES RENCONTRES**Mercredi 15 mai 2019**



II. **COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"** : cf Circulaire générale : 18-19

III. **TERRAINS** : cf Circulaire générale : 18-19

IV. **REGLES** : cf Circulaire générale : 18-19

V. **CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES**

POUSSINS	2009 - 20010	TOURNOI : 1 X 12 min	MATCH : 2 X 12 min
PUPILLES	2007 – 2008 - 2009	TOURNOI : 1 X 15 min	MATCH : 2 X 15 min

VI. **BALLONS**

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants. **PO : ballons T4**

VII. **FEUILLES DE MATCHES** : cf Circulaire générale : 18-19

VIII. **TRANSMISSION DES RÉSULTATS** :

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. **LICENCES** : cf Circulaire générale : 18-19



IX. LITIGE :

En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain, faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision de la commission.

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper, dans la mesure du possible, les équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les feuilles d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

XI. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	4 points
	match nul avec but(s)	3 points
	match nul sans but	2 points
	match perdu	1 point
	forfait - pénalité	0 point

XII. ARBITRAGE : cf Circulaire générale : 18-19

XIII. ÉGALITÉ :

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but (3 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

XIV. QUALIFICATIONS :**1/2 finales Poussins Honneur : 9 équipes**

- 3 matches et un tournoi de 3

Sont qualifiés les vainqueurs de chaque match et le premier du tournoi soit :

4 équipes qualifiées pour la finale le mercredi 12 juin 2019.

1/2 finales Pupilles Honneur : 10 équipes

- 2 matches et deux tournoi de 3

Sont qualifiés les vainqueurs de chaque match et le premier des tournois soit :

4 équipes qualifiées pour la finale le mercredi 12 juin 2019.



DEMI – FINALES HONNEUR PO ET PU

Mercredi 15 mai 2019

Stade des Poissonniers : 2, rue Jean Cocteau 75018 / Tel : 01.42.51.24.68

Métro : Porte de Clignancourt (10 minutes à pieds)

RESPONSABLE : STE ISAURE

MATCH n° 1 : STE ISAURE PO2 – GAMBETTA PO3

MATCH n° 2 : STE ISAURE PU2 – GAMBETTA PU2

Stade Jules Noël : 3, avenue Maurice d'Ocagne 75014 PARIS / Tel : 01 45 39 54 37

Métro : Porte de Vanves (10 minutes à pieds)

RESPONSABLE : OUEST

MATCH n° 3 : OUEST PO2 – LACORDAIRE PO2

MATCH n° 4 : OUEST PO3 – LEMERCIER PO2

Stade des Fillettes : 54, bd Ney 75018 / Tel : 01.40.38.80.50

Métro : Porte de la Chapelle (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : TANGER

TOURNOI n° A : TANGER PO2 – ST OUEN PO2 – CHAMPIONNET PO2



Stade La Plaine/Brancion "Charles Rigoulot" : 18, ave de la Porte de Brancion
75015 / Tel : 01.42.50.94.49

Métro ou Tram : Porte de Vanves (8 minutes à pieds)

RESPONSABLE : CORBON

TOURNOI n° B : CORBON PU2 – POMMARD PU2 – FOURCROY LAUGIER PU2

Stade Jean-Pierre Wimille : 56, bd Amiral Bruix 75016 / Tel : 01.45.00.00.23

Métro : Porte Dauphine (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : PARIS CENTRE

TOURNOI n° C : PARIS CENTRE PU2 – VIGEE LEBRUN PU2 – LE PIC/MT CENIS PU2

Stade Bertrand Dauvin : 12, rue René Binet 75018 / Tel : 01.44.92.73.32

Métro : Porte de Clignancourt (8 minutes à pieds)

RESPONSABLE : FLOCON

MATCH n° 5 : FLOCON PU2 – RECOLLETS PU2